

DÉPARTEMENT  
des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

**CHÂTEAU-ARNOUX  
SAINT-AUBAN**



**Marché public de services (Prestations Intellectuelles)**  
**Passé sans publicité ni mise en concurrence préalable (Article L1111-4 et**  
**Article L2122-8 du Code de la Commande Publique)**

Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban  
Service de la commande publique  
1 Rue Victorin Maurel  
04160 CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN

**ETUDE THEMATIQUE  
ACCOMPAGNEMENT POUR L'ELABORATION DU  
PRE-PROJET DE SANTE  
DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UNE MAISON DE SANTE  
PLURI-PROFESSIONNELLE (MSP)**

**Date et heure limites de réception des offres**

**Le lundi 20 septembre 2021 à 12h00**

**Règlement de Consultation**

## **SECTION I – ACHETEUR PUBLIC :**

### **1°/ NOM et ADRESSE :**

Commune de Château-Arnoux Saint-Auban  
1, rue Victorin Maurel  
04160 Château-Arnoux-Saint-Auban

### **2°/ Modalités d'envoi des offres :**

Les offres doivent être envoyées à l'adresse suivante :  
Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban  
Service Commande Publique  
1, rue Victorin Maurel  
04160 Château-Arnoux-Saint-Auban

*Ou* les offres peuvent être envoyées en dématérialisé obligatoirement à toutes les adresses emails suivantes :

[m.tardieu@mairie-casa04.fr](mailto:m.tardieu@mairie-casa04.fr)

[f.julien@mairie-casa04.fr](mailto:f.julien@mairie-casa04.fr)

[j.teston@mairie-casa04.fr](mailto:j.teston@mairie-casa04.fr)

Pour s'assurer de la bonne réception de l'email, un accusé de réception voire de lecture est conseillé.

### **3°/ TYPE d'ACHETEUR PUBLIC :**

Collectivité Locale.

## **SECTION II – OBJET DU MARCHÉ :**

### **1°/ DESCRIPTION :**

#### ***1.1 : Type de marché de services :***

Prestations intellectuelles

#### ***1.2 : Description / Objet du marché :***

La consultation a pour objet l'exécution des prestations suivantes :

**« Accompagnement pour l'élaboration du pré-projet de santé dans le cadre de la création d'une maison de sante pluri-professionnelle (MSP) »**

La description des prestations et leurs spécifications techniques sont exposées à titre indicatif et de façon non exhaustive dans le Cahier des charges - Cahier des Clauses Particulières (CCTP) et la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF).

***1.3 : Lieu d'exécution :***

La commune de Château-Arnoux-Saint-Auban.

***1.4 : Nomenclature communautaire pertinente :***

Sans objet

***1.5 : Division en lots :***

Sans objet

***1.6 : Les variantes sont-elles autorisées ?***

Non

***1.7 Dispositions particulières :***

Sans objet

***1.8 : Dérogation à l'obligation d'utiliser des spécifications européennes :***

Non

**2°/ DETAIL DES PRESTATIONS A FOURNIR :**

Les détails des prestations sont explicités dans le Cahier des charges CCTP et le DPGF.

**3°/ DUREE DU MARCHE OU DELAI D'EXECUTION :**

La durée du présent marché est de six mois.

<b>SECTION III – RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ou TECHNIQUE :</b>
---

**1°/ CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE :**

***1.1 : Conditions et garanties exigées :***

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt.

Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination, les références et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire. L'acceptation du sous-traitant par le Pouvoir Adjudicateur s'effectue dans les conditions prévues aux articles R.2193.1 à R. 2193.22 du code de la commande publique.

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent être admis pour l'exécution du marché objet de la présente consultation.

L'acheteur ne peut exiger que le groupement d'opérateurs économiques ait une forme juridique déterminée pour la présentation d'une candidature ou d'une offre.

Le groupement :

- est conjoint lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché public.
- est solidaire lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché public.

Dans les deux formes de groupements mentionnées ci-dessus, l'un des opérateurs économiques membres du groupement, désigné dans la candidature et dans l'offre comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis-à-vis de l'acheteur et coordonne les prestations des membres du groupement.

Dans le cadre d'un groupement conjoint, le Pouvoir Adjudicateur impose au titre du présent marché que le mandataire désigné soit solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Au titre de la présente consultation il n'est pas autorisé pour les candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- 1° En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- 2° En qualité de membres de plusieurs groupements.

### ***1.2 : Mode de règlement du marché :***

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### ***1.3 : Modalités essentielles de financement et de paiement et / ou références des dispositions applicables :***

Voir Cahier des Clauses Administratives Particulières.

### ***1.4 : visite des lieux***

Sans objet

## **2°/ CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

### ***2.1 Documents relatifs à la candidature (article R. 2143-3 du code de la commande publique)***

#### **Le candidat à l'appui de son offre aura à produire les éléments suivants :**

- Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise
  - ✚ Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;
  - ✚ Les renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.

Les candidats sont autorisés à déposer leurs candidatures soit avec le formulaire DC1 soit sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) et constituant un échange de données structurées, établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission Européenne établissant le formulaire type, en lieu et place de la déclaration sur l'honneur des renseignements mentionnés à l'article R. 2143-3.

- Les renseignements concernant la capacité financière, la capacité professionnelle et technique de l'entreprise : les candidats sont autorisés à utiliser soit le formulaire DC2 soit le DUME pour présenter ces renseignements ;
  - ✚ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ; (si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur) ;
  - ✚ Présentation d'une liste de prestations exécutées au cours des 3 dernières années sur des prestations similaires en joignant les attestations de bonne exécution éventuellement délivrées par les Maîtres d'ouvrages ;
  - ✚ Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
  - ✚ Copie des qualifications ou certifications détenues par le candidat dans le domaine objet du présent marché (aucune qualification spécifique n'est requise mais le candidat devra justifier de son aptitude à réaliser les prestations) ;

Dans le cas d'une réponse en groupement, l'ensemble des documents relatifs à la candidature sus visés doivent être produits par l'ensemble des membres du groupement.

**NOTA : AUCUNE SIGNATURE DE DOCUMENT DE CANDIDATURE N'EST EXIGEE**

## **SECTION IV – PROCEDURE :**

### **1°/ TYPE DE PROCEDURE :**

Marché public de services, prestations intellectuelles, passé sans publicité ni mise en concurrence (de gré à gré) en vertu des articles L1111-4 et L. 2122-8 du code de la commande publique.

### **2°/ MODALITES D'ATTRIBUTION DU MARCHE :**

#### ***2.1 Sélection des candidatures***

Dans le respect des articles R. 2144-1 à R. 2144.7 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur vérifie les informations qui figurent dans la candidature, y compris en ce qui concerne les opérateurs économiques sur les capacités desquels le candidat s'appuie. Cette vérification est effectuée dans les conditions prévues aux articles R. 2144-3 à R. 2144-5.

S'il est constaté que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes il peut être demandé (sans que cela ne soit une obligation) à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

Cette vérification est effectuée dans les conditions suivantes :

1°) La vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats par rapport aux prestations du marché et qui peut être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché public ;

2°) La justification au seul candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public (c'est-à-dire celui dont l'offre a été classée première et dont la candidature technique, économique et financière s'est avérée recevable) de ne pas être dans un cas d'interdiction de soumissionner en demandant à ce dernier, dans un délai de dix (10) jours calendaires, de lui fournir les pièces justificatives définies à des articles R. 2143.6 à R. 2143.10 du code de la commande publique ainsi que les attestations d'assurance demandées au CCAP ;

Si un candidat ou un soumissionnaire, dont l'offre est classée première, se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées par le Pouvoir Adjudicateur ou ne peut produire dans le délai imparti (ci-dessus) les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé. Dans ce cas, le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires. Le cas échéant, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des candidatures recevables ou des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

## **2.2 Jugement des offres**

Les offres régulières, acceptables et appropriées, et qui n'ont pas été rejetées en application des articles R. 2152-3 à R. 2152-5 et R. 2153-3 à R. 2153-5, sont classées par ordre décroissant en appliquant les critères d'attribution ainsi que leur pondération définis ci-après pour la détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse :

### **CRITERE 1 :**

#### **■ Valeur technique de l'offre pour 60% de la note globale:**

Jugée à partir du mémoire technique que le candidat remettra dans son offre permettant d'explicitier les dispositions techniques que ce dernier se propose d'adopter pour l'exécution des prestations et comprenant impérativement les renseignements et documents suivants ainsi que tout élément permettant au pouvoir adjudicateur de juger de la qualité de la proposition du candidat :

- Une note précisant la méthodologie qu'il envisage de mettre en œuvre pour mener à bien l'ensemble de la démarche et ses différentes étapes (50%)
- Une note indiquant les compétences du/des intervenants et leur expérience, avec références, dans le champ de l'accompagnement de projets en santé et de professionnels de santé libéraux, et la maîtrise des enjeux des MSP (50%)

### **CRITERE 2 :**

#### **■ Prix des prestations pour 40 % de la note**

### **3°/ RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :**

#### ***3.1 : Documents contractuels et documents additionnels – conditions d'obtention :***

Le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) est à demander au pouvoir adjudicateur.

#### ***3.2 : Date limite de réception des offres :***

**Le lundi 20 septembre 2021 à 12h00** impérativement en recommandé avec accusé de réception ou en mains propres dans les conditions prévues à la section V du présent règlement.

Un envoi dématérialisé est également accepté : voir le point 2 de la section 1.

**AUCUN DEPOT DE PLIS NE SERA ACCEPTE AU DELA DE CETTE LIMITE FUT CE T'ELLE D'UNE MINUTE ET QUELLE QU'EN SOIT LA RAISON. IL APPARTIENT AUX CANDIDATS DE PRENDRE LEURS DISPOSITIONS AU PREALABLE AFIN DE RESPECTER CET IMPERATIF DE DATE ET HEURE DE DEPOT.**

**3.3 : Langue devant être utilisée pour la rédaction de l'offre :**

Français.

**3.4 Unité monétaire devant être utilisée pour l'établissement de l'offre**

L'Euro

**3.5 : Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :**

**120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

<b>SECTION V – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES :</b>
---

**1 – Contenu du dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) :**

- Règlement de la consultation (RC)
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)

**NOTA** : l'attributaire retenu devra transmettre l'acte d'engagement

**2 - Demande de renseignements :**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires durant leur étude, les personnes à contacter sont :

Myriam TARDIEU  
Directrice Générale des Services  
Tél : 06.78.15.36.17  
Email : [m.tardieu@mairie-casa04.fr](mailto:m.tardieu@mairie-casa04.fr)

Jessica TESTON  
Tel : 06.70.12.98.92  
Responsable projet  
(Programme Petites Villes de Demain)  
Email : [j.teston@mairie-casa04.fr](mailto:j.teston@mairie-casa04.fr)